

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL 2023

AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

A retourner en Mairie par voie postale – BP50004 - 83521 ROQUEBRUNE SUR ARGENS cedex - (Service Domaine Public), par téléphone 04.94.19.59.21ou par courriel mairie@mairie-roquebrune-argens.fr

TOUTE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EST SOUMISE AU PAIEMENT D'UNE REDEVANCE

1. OBJET DE LA DEMANDE				
	Stands de vente de fleurs T	Toussaint \Box	Camions de vente Outillage	
	Essais automobiles		Boulodrome	
	Tournages		Parc Thérèse Cazelles – Issambres	
	Stand mobile de vente à emporter de denrées alimentaires pendant une manifestation Autre occupation			
2. REI	NSEIGNEMENTS CONCERN	IANT LE DEMAND	<u>EUR</u>	
Nom de l'établissement :				
Forme Juridique : S.A.R.L., S.A :				
Numéro SIRET (pour les personnes morales) :				
Adresse du demandeur :				
N° téléphone :				
MAIL (OBLIGATOIRE):				
3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (1)				
Pour les stands de fleurs – Toussaint				
Nom o	du cimetière :			
Surfac	e d'occupation :	m²		
Date e	t heure d'arrivée :		Date et heure de départ :	
Pour les camions de vente d'outillage				
Adress	se de l'occupation :			
Type o	de véhicule :			
Surfac	e d'occupation :	m²		
Date e	t heure d'arrivée :		Date et heure de départ :	

(1) L'occupation du domaine public doit garantir un passage minimum de 1,40 m permettant la circulation des piétons et P.M.R. et ne devront gêner ni accès aux bornes incendie ni les entrées privées.

Pour les essais automobiles				
Adresses précises des routes communales objet de l'occupation :				
Types d'essais :				
Date et heure de début : Date et heures de fin :				
Pour l'occupation des boulodromes				
Adresse du boulodrome :				
Destination de l'activité projetée :				
Du au				
Pour les tournages				
Type de tournage (film, publicités) :				
Adresse précise des lieux du tournage :				
Dates précises du ou des tournages :				
Spécificités de l'occupation (nombre de véhicules, personnel, obstruction de voies de circulation, besoins matériels) :				
Parc Thérèse Cazelles				
Type de manifestation :				
Superficie de l'occupation :				
Date et heures de début : Date et heures de fin :				
Spécificités de l'occupation (nombre de véhicules, personnel, besoins matériels) :				
Pour les Stand mobile de vente à emporter de denrées alimentaires pendant une manifestation municipale ou confiée à un organisateur				
Manifestation :				
Nombre et type de Food-trucks :				
Lieu d'implantation :				
Date et heures de début : Date et heures de fin :				
Autres types d'occupation				
Type de manifestation :				
Superficie de l'occupation :				
Date et heures de début : Date et heures de fin :				
Spécificités de l'occupation (nombre de véhicules, personnel, obstruction de voies de circulation, besoins matériels) :				

4. PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AVANT LE COMMENCEMENT DE LA PERIODE D'OCCUPATION ENVISAGEE (la Municipalité se réserve le droit ne pas instruire un dossier incomplet)

Pour toutes les demandes :

- copie de la pièce d'identité du demandeur ;
- copie de la licence d'entrepreneur du spectacle le cas échéant ;
- extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité pour les personnes morales ;
- attestation d'assurance garantissant les risques relatifs à son activité en cours de validité ;
- plan des installations avec description de tous les éléments soumis à autorisations.

Pour les camions de vente d'outillage, en plus des documents communs :

- toute pièce utile justifiant de l'immatriculation du véhicule et des autorisations de pratique de cette activité en cours de validité.

Pour les essais automobiles, en plus des documents communs :

- copie de toutes les autorisations de la pratique sportive ;
- toute pièce utile l'immatriculation du véhicule et des autorisations de pratique de cette activité en cours de validité ;
- toute pièce utile justifiant de l'identité et la capacité des pilotes.

Pour les tournages :

- détail du programme artistique et technique du tournage et des équipes de tournage et toute pièce règlementaire nécessitant des autorisations ;
- toute pièce utile justifiant de l'immatriculation du véhicule et des autorisations de pratique de cette activité en cours de validité.

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le demandeur s'engage à respecter la surface et l'emplacement qui seront autorisés, à acquitter la redevance correspondante et à supprimer l'installation si la ville de Roquebrune-sur-Argens le juge utile.

Un cheminement piétonnier de 1,40 ml minimum sans obstacle devra être assuré.

Le demandeur prend acte du fait que l'occupation est autorisée à titre personnel, et que par définition celle-ci est non transmissible, précaire et révocable.

Le demandeur s'engage à se conformer aux dispositions règlementaires relatives à la vente de boissons (si nécessaire) auprès des services municipaux ainsi qu'à toutes dispositions règlementaires relatives à son activité.

Le demandeur est informé que des contrôles pourront être réalisés en vue de s'assurer de la bonne exécution des prescriptions.

Le demandeur s'engage à maintenir son emplacement et le sol en parfait état (nettoyage régulier du véhicule et quotidien de son périmètre, débarrassage régulier des tables, ramassage de tout papier, mégot ou détritus) et à procéder lui-même à l'enlèvement des déchets et emballages.

En paraphant et signant le présent formulaire, le demande s'engage à respecter les dispositions du règlement d'occupation du domaine public communal approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2018 et publié sur le site internet de la ville. Un exemplaire est remis au demandeur sur demande.

Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements contenus dans cette demande et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à respecter les dispositions du règlement d'occupation du domaine public communal et à régler dès réception des titres de recettes la redevance d'occupation du domaine public correspondante.

A Roquebrune-sur-Argens, le

Signature du demandeur

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD): Les informations recueillies sur ce formulaire sont recueillies dans un fichier informatisé par le service municipal du Domaine Public dans le but de traiter le dossier administratif. Elles sont conservées pendant une durée approximative de 5 ans et sont destinées au traitement et recouvrement dudit dossier.

Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Service Domaine Public – BP 50004 - 83521 ROQUEBRUNE SUR ARGENS cedex – 04.94.19.59.21